

## REGLEMENT INTERIEUR

Ouvert toute l'année à l'exception, en fin d'année, pour les vacances de Noël et du mois d'août, sauf proposition à étudier.

### **Le Foyer est ouvert de 6 heures 30 à 22 heures :**

*Il offre à toute jeune fille de 15 à 25 ans, présentée par ses parents, une chambre individuelle, en pension complète ou demi-pension, dans une maison à caractère familial ; c'est dire qu'y règnent le calme, l'ordre et la bonne humeur individuelle et collective.*

*Dans ce but, les jeunes filles ont elles-mêmes la responsabilité de l'entretien de leur chambre et peuvent y apporter une note personnelle (lampe de bureau, etc.).*

*Chacune apporte : draps, **protège matelas obligatoire**, couvertures, coussin, couvre-lit, bol verre et couverts pour le petit-déjeuner, un boîtier hermétique pour le réfrigérateur (25 x 15 x 10).*

**Le déplacement du mobilier de la chambre n'est pas autorisé** ; la surcharge de photos, photocopies, gravures sur les murs n'est pas non plus souhaitée **la pâte à gomme est interdite**.

*Par mesure de sécurité, sont prohibés : les bougies, tout appareil électrique ou à gaz (**chauffage d'appoint, plaque chauffante**) sont autorisés les réveils ou radiocassettes et sèche cheveux. Les résidentes ne sont pas autorisées à faire chauffer des aliments par quelque appareil que ce soit dans les chambres.*

*Par mesure de sécurité également, il est strictement interdit de fumer dans les chambres et les lieux communs, toléré dans le jardin. (Décret n° 2006-1386 du 15/11/2006).*

*Lors de chaque sortie du Foyer, la chambre devra être fermée à clé et la clé remise à l'accueil.*

*Savoir où se trouvent et comment utiliser les extincteurs contre l'incendie, apprendre les consignes et s'en souvenir en cas de sinistre.*

**Toute introduction ou consommation d'alcool ou de drogue dans le foyer serait un cas de renvoi immédiat.**

*Il est possible aux pensionnaires demeurant au Foyer le week-end de se restaurer sur place (repas en supplément commande avant le vendredi 10h).*

**Il n'y a pas de repas pendant les vacances scolaires et les jours fériés.**

*Les horaires des repas sont affichés dans le hall ; il convient de s'y conformer.*

*Les visites sont reçues exclusivement dans les locaux communs, c'est-à-dire ; le petit réfectoire, la salle à manger, la salle télévision, le salon, la cour, et ce jusqu'à **21h30, les étages étant strictement réservés aux résidentes.***

*La direction n'est pas responsable, en cas de perte, vol ou incendie, des bijoux, objets de valeur ou argent laissés dans les chambres.*

**A partir de 21h30, le calme doit régner dans la maison de manière à respecter le travail ou le repos de chacune, ce qui n'exclut pas les conversations et les loisirs communs.**

*Les départs définitifs en fin d'année scolaire seront annoncés huit jours à l'avance par les parents des jeunes filles. Lors de ces départs toutes les affaires personnelles doivent être emportées même si l'étudiante revient l'année suivante.*

*Tout changement d'adresse ou de téléphone de la famille devra être signalé au plus vite.*

**La direction se réserve, le droit de mettre fin au séjour de toute résidente qui, par sa tenue, son mauvais esprit ou son mépris du règlement, porterait préjudice à la réputation du foyer.**

**Pour assurer la sécurité, l'entretien et la propreté des lieux, les responsables du foyer se réservent le droit de visiter les chambres.**

**Toute remise en état des objets ou des locaux détériorés par la résidente sera à la charge des signataires.**

Le prix de l'année universitaire (période bloquée du 1<sup>er</sup> septembre au 30 juin) **2011/2012** est de :

**5 559€** dans le cas d'une Demi-pension,

**6 395€** dans le cas d'une Pension complète.

Elle se règle d'avance par Prélèvements Automatiques en 1, 4 ou 8 fois.

Le 10 septembre. Soit (5 559€) en demi pension ou (6 395€) en pension complète.

Les 10 septembre, 10 novembre, 10 janvier et 10 mars. Soit (4x1 405=5 620€) en demi pension ou (4x1 614=6 456€) en pension complète.

Les 10 septembre, 10 octobre, 10 novembre, 10 décembre, 10 janvier, 10 février, 10 mars et 10 avril. Soit (8x708=5 664€) en demi pension ou (8x812=6 496€) en pension complète.

**Les droits d'inscription et de constitution du dossier, s'élèvent à 100€.**

**Une caution de : 600€**

est versée le jour de l'inscription au Foyer ; elle est restituée à partir du 15 juillet à toutes les jeunes filles ayant réglé la totalité de l'année universitaire, et en fonction de l'état des lieux.

En cas d'un versement annuel le 10 septembre, la caution encaissée à l'inscription, est déduite de ce versement.

Toutefois, la caution reste acquise à l'Association, si l'annulation de la réservation intervient **après le 20 juillet** ou si la résidente **quitte définitivement l'établissement en cours d'année** sans qu'aucun accord préalable n'ait été défini à la rentrée.

Tout défaut de règlement pourra entraîner, outre des poursuites judiciaires, le renvoi de la résidente.

***Il est rappelé que l'inscription engage pour toute l'année universitaire.***

L'année universitaire est de 10 mois de septembre à juin inclus et ne peut être inférieure.

#### LITIGE

En cas de litige pour une raison quelconque, il est expressément convenu que les tribunaux de Marseille seront seuls compétents. Résidentes et parents reconnaissent par la signature de cette convention être d'accord avec toutes ses dispositions et ne pourront ni réclamer ni protester contre les mesures ci-incluses. Renonçant au bénéfice de discussion, ils s'engagent conjointement et solidairement à assurer le paiement régulier de la pension et de toutes les sommes et indemnités dont la résidente même majeure pourrait devenir débitrice à l'égard du foyer, notamment pour dégradations mobilières ou immobilières, casse, dommages divers, départ en cours d'année etc.

La Direction.

Les Amies du Foyer 26 rue Estelle 13006 Marseille

Adresse postale Les Amies du Foyer BP 327 13177 Marseille CEDEX 20

☎ 04.91.54.32.90

☎ 04.91.33.63.92

Mail [secretariat-amiesdufoyer@orange.fr](mailto:secretariat-amiesdufoyer@orange.fr)

Publiphone à carte :

Pavillon 04.91.33.87.07

Pour le confort de toutes les pensionnaires, nous demandons à ce qu'il n'y ait plus d'appels sur cette ligne après 21h30.

Le foyer met à la disposition des résidentes : distributeur de boissons chaudes, froides et friandises, buanderie comprenant lave linge à jetons, sèche linge à pièces et point repassage.

Une salle informatique reliée à Internet par l'ADSL. **Le foyer est entièrement raccordé à Internet par Wifi.**